



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

« La Saligue aux oiseaux » - Castétis - 1 avenue du Guat - CS 90308 - 64303 ORTHEZ Cedex
Tél : 05 59 84 31 55 - Mél : fdc64@chasseurdefrance.com - Site internet : www.chasseurs64.com

Association Agréée au titre de la Protection de l'Environnement depuis 1979

CONVENTION POUR LA PROTECTION ÉLECTRIQUE CONTRE LES DÉGÂTS DE GRAND GIBIER 50%

Entre :

- **La Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques**, représentée par son Président Monsieur Didier GARAT
- **Nom de l'exploitation agricole**.....
sur la commune de

La Fédération des Chasseurs s'engage, à financer à 50% le coût de la protection en raison de la localisation des parcelles cultivées et du risque de dégâts occasionnés par le grand gibier.

Modalité de financement : Subvention versée directement à la société de chasse qui à son tour la reverse à l'exploitant.

Durée de la convention :

La durée de la convention est annuelle et est renouvelée annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties.

Date d'effet de la convention :

La convention entre en vigueur dès sa signature par l'ensemble des parties contractantes.

Propriété et entretien de la protection :

Le matériel sera la propriété de l'exploitant ou de la société de chasse ou ACCA.

L'exploitant agricole, bénéficiaire de la protection, s'engage à assurer la pose, le suivi et l'entretien de cette clôture pendant toute la durée de la convention.

Dénonciation de la convention :

La convention peut être dénoncée à chaque échéance annuelle, initiale ou renouvelée, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de trois mois avant son terme.

En cas de dénonciation de la convention par l'exploitant (e) agricole avant le terme de cinq années à compter de sa signature, un dédommagement sera demandé et entraînera le remboursement d'une partie proratisée des sommes engagées par la Fédération des Chasseurs, ajustée au temps écoulé.

Si des dégâts surviennent suite à l'enlèvement ou un manque d'entretien de la clôture, la Fédération des Chasseurs se réserve le droit d'appliquer un taux de réduction de 30% 60% 78%, conformément à la grille départementale de réduction de l'indemnisation.

Fait à le

Numéro identifiant espace adhérent,

Nom, Prénom et

Signature du
Président Adhérent,

Signature de l'exploitant(e)

Signature du
Président de la FDC64,

CONVENTION POUR LA PROTECTION PETIT ET GRAND GIBIER CONTRE LES DÉGÂTS

☐ 50 %

☐ Chevreuil ☐ Sanglier ☐ Autres

DOCUMENT À RETOURNER PAR E-MAIL OU PAR COURRIER À LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS

Email : sbergerot@chasseurdefrance.com ou fdc64@chasseurdefrance.com

- Retourner la convention Protection signée par l'exploitant et adhérent à la FDC64 et **non directement au fournisseur**
- Après acceptation du technicien, convention ensuite envoyée au fournisseur qui établit un devis envoyé par e-mail ou par courrier à l'exploitant Le devis doit être réglé le plus rapidement possible pour que le fournisseur puisse vous envoyer le matériel.
- Facture du matériel à expédier à la FDC64 soit par e-mail à sbergerot@chasseurdefrance.com soit par courrier **pour percevoir la subvention**

EXPLOITANT

NOM –PRENOM	ADRESSE
	(Bien écrire Merci) E-mail Numéro de téléphone :

LOCALISATION(S) DE LA PROTECTION (A remplir correctement important)

COMMUNE (LIEU DES DEGATS)	UG (case réservée à la FDC64)	SECTION	PARCELLE(S)	SURFACES (HA)	LONGUEUR A CLOTURER	CULTURES

TREFFI METAL 6 13 Rue du Pont Long – ZI Berlanne 64160 MORLAAS

Tel 05.59.02.61.52 Email : trefi.metal@wanadoo.fr Condition : Le demandeur doit retirer et payer le matériel

DESIGNATION DE L ARTICLE	PRIX TTC VARIABLE	QUANTITE	PRIX TTC
PIQUETS FER DIAMETRE 12 DE 1 M (BARRE DE 6 M soit 12 BARRES)	1,35 €		
PIQUETS FER DIAMETRE 12 DE 1 M 50 (BARRE DE 6 M)	2.00 €		

☐

ETS HERBIN

Commande à faire par la FDC64

ENVOYER LA FACTURE DÈS RÉCEPTION DU MATÉRIEL

(par e-mail ou par courrier)

☐

AUTRES FOURNISSEURS

ENVOYER LA FACTURE DÈS L'ACHAT DU MATÉRIEL

(par e-mail ou par courrier)

Réf	DESIGNATION DES ARTICLES	PRIX TTC	QUANTITE (S)	PRIX TTC
904	Piquet fibre de verre (1m15, Ø 8 -10 - 12 (paquets de 20)	1.26 €		
156	Piquet sanglier noir tout plastique simple (3 passes fils h 0,20 – 0,40 0,60 hors sol - 30 cm en terre)	0.90 €		
953	Isolateur à visser (fibre de verre ou fer) de - Ø 8- 10- 12 – (paquets de 10)	0.24 €		
455	Isolateur à visser (sur piquets bois) – <u>PIECE</u>	0.22 €		
100	Isolateur à visser pour crocher de barrière 2 directions - <u>PIECE</u>	0.86 €		
40	Câble acier galvanisé (500 m)	23.76 €		
126/51	Electrificateur (12 volts surpuissante Clac 10006 vlt5 J coffre galva) + batterie (12vlt 80 Amp)	241,20 €		
126/38	Electrificateur (12 volts surpuissante Clac 10006 vlt5 J coffre galva) + Panneau solaire (45X30 sans accu)	226,42 €		
126	Electrificateur (12volt surpuissante Clac 10006 vlt5 J coffre galva)	166.80 €		
53B	Batterie 12 V 820 A Nouvelle génération	90.00 €		
64	Panneau solaire 50 watts à cellules photovoltaïques seul sans support câble alimentation + régulateur	142,80 €		
120	Clôture sur secteur (200 volts surpuissante Clac 10000)	138,00 €		
38	Crochet de barrière – <u>PIECE</u>	1.80 €		
128	Interrupteur de clôture - <u>PIECE</u>	9.60 €		
107	Tendeur de fil	0 ,84 €		
71	Enrouleur à bretelles bobine interchangeable plastique nu (pour 1000 m acier ou 500 m ruban 12 mm)	19.88 €		
43	Bobine seule pour enrouleur Réf 70	10.70 €		
25215	Filet sanglier L 50 m, Hauteur de Piquets 1.20 cm –	78,00 €		
803	Filet lapin 50 m piquets compris Hteur 65cm	114,00 €		
	Frais de transport matériel expédié par le fournisseur	////////	////////	63 €
COÛT DE LA PROTECTION				
PARTICIPATION FÉDÉRATION À 50% (reversée à la Société de Chasse)				
PARTICIPATION EXPLOITANT À 50%				

FAIT À Le

Convention vue par le technicien du secteur signature

Dossier convention protection retourné par le technicien du secteur le (date) :

Numéro identifiant espace adhérent,

Nom, Prénom et

Signature du
Président Adhérent,

Signature de
l'exploitant(e),

Signature du
Président de la FDC64,